



19.10.2004 – 16:45 Uhr

## La Ligue suisse contre le cancer rejette catégoriquement la proposition de lever l'obligation d'équiper les engins de chantier de filtres à particules de suie.

Berne (ots) -

La Ligue suisse contre le cancer s'est adressée aujourd'hui au Conseil fédéral pour lui demander de rejeter la motion de la parlementaire Madame Jasmin Hutter. Celle-ci demande la levée de l'obligation d'équiper les engins de chantiers de filtres à particules de suie.

En instaurant la directive sur la "Protection de l'air sur les chantiers" (entrée en vigueur le 1er septembre 2002), le gouvernement a pris la bonne décision et a montré la voie à suivre. Nos médecins sont confrontés chaque jour aux nombreuses victimes de la pollution, enfants comme adultes. Il est connu et scientifiquement prouvé que les particules fines sont nocives pour la santé. Elles peuvent provoquer des cancers. Les arguments avancés par Mme Hutter dans sa motion sont à rejeter : les filtres ont un effet protecteur efficace et vérifié sur les personnes se trouvant à proximité des machines de chantier. Madame Hutter préfère économiser sur le prix de machines plutôt que de faire profiter les personnes directement concernées des progrès techniques dans le domaine des filtres. Ces mesures de prévention sont simples, efficaces en terme de coûts et leur introduction tardive induirait des souffrances inutiles et des victimes supplémentaires. Finalement, la facture sera supportée par chacun : les malades potentiels et tous les contribuables qui verront le coût de la santé encore augmenter.

Le problème est réel : les microparticules se trouvant dans les gaz d'échappement des moteurs diesel représentent un danger considérable pour notre santé. Les dégâts déjà causés jusqu'à présent sont énormes et l'émission de ces particules ultrafines est en croissance rapide. Ce ne sont pas seulement les équipes des chantiers qui y sont exposées sans protection, mais aussi la population entière. Les conséquences de cette pollution engendreraient près de 2000 décès supplémentaires par an.

La solution existe : une technologie spécialement efficace a trouvé un débouché international. Des filtres sont capables d'éliminer la presque totalité des particules et fonctionnent si bien que les gaz d'échappement en contiennent moins que l'air environnant!

Des chercheurs et entreprises suisses ont contribué de façon considérable au développement des filtres et systèmes de mesure. Les investissements pour l'équipement des machines de chantier ne coûtent qu'une fraction des sommes qui doivent être consacrées au traitement des maladies respiratoires. Sans parler des cas d'invalidité et de la diminution de l'espérance de vie.

En matière de protection de l'environnement, la Suisse fait figure de modèle en Europe. Elle doit conserver ce rôle, afin de rester garante de la santé publique, tout en soutenant la capacité innovatrice de son économie.

Le devoir de protéger la vie est inscrit dans notre constitution. Il est concrétisé par notre législation, et nous espérons, dès lors, que les décrets nécessaires ne soient pas abrogés.

Contact:

Bruno Meili  
Directeur  
Tél. +41/(0)31/389'91'10

E-Mail: [meili@swisscancer.ch](mailto:meili@swisscancer.ch)

Dr. Rolf Marti  
responsable de la promotion de la recherche  
Tél. +41/(0)31/389'91'45  
E-Mail: [rolf.marti@swisscancer.ch](mailto:rolf.marti@swisscancer.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002271/100480988> abgerufen werden.